



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 10 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-045 AMENAGEMENT DU PLATON. REMBOURSEMENT PAR RTE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN LIEN AVEC L'INSTALLATION DU PARC EOLIEN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les différents travaux d'aménagement nécessaires à la suite des travaux entrepris par RTE pour la mise en place du parc éolien en mer du Calvados,

Considérant l'accord entre RTE et la commune pour la prise en charge d'une partie des travaux d'aménagement, ainsi que le remboursement de l'exonération de redevance octroyée aux propriétaires de cabine de plage durant les travaux, pour un coût cumulé de 97 008,88€TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **VALIDE** la somme de 97 008,88€TTC correspondant à certains travaux d'aménagement du Platon réalisés du fait de l'installation du parc éolien en mer du Calvados et des exonérations de redevance octroyées aux propriétaires de cabine de plage impactés par ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre toutes pièces comptables nécessaires pour la prise en charge par RTE de certains travaux d'aménagement du Platon, ainsi que l'exonération de la redevance relative aux cabines de plage.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI